

POINT FORT

Cinq réserves des organisations patronales sur les accords avec l'Union européenne

BILATÉRALES. Si les principales faïtières économiques soutiennent les accords négociés par Berne et Bruxelles, leurs membres ont émis des critiques lors de la consultation qui se termine vendredi.

Jonas Follonier

L'économie est concernée au premier chef par le nouveau paquet d'accords négociés entre la Suisse et l'Union européenne (UE). Ainsi, l'avis des principales organisations patronales dans le cadre de la consultation lancée par le Conseil fédéral jusqu'à vendredi est particulièrement scruté par le Parlement, qui devra s'emparer du dossier. Toutes soutiennent le projet, estimant qu'il consolide l'accès des entreprises suisses au marché européen. Seule la direction de l'Union suisse des arts et métiers (Usam) subordonne son approbation à des garanties pour les PME et la démocratie directe.

Certaines réserves ressortent toutefois des différentes prises de position, de la reprise de bureaucratie à la clause migratoire. Tour d'horizon des critiques et des ajustements possibles, au-delà du simple refus du paquet.

«La reprise automatique du droit européen inquiète une majorité de sondés, qui y voient des menaces pour la démocratie helvétique et le droit de référendum notamment.»

Centre patronal

1 | Reprise de la bureaucratie

De quoi s'agit-il?

Le paquet prévoit une reprise «dynamique» du droit européen dans les domaines du marché intérieur de l'UE auquel la Suisse participe – transport aérien et transports terrestres, libre circulation des personnes, obstacles techniques au commerce, agriculture – ou souhaite participer à l'avenir – électricité, sécurité alimentaire. Un volet du paquet concerne une mise à jour des accords touchant aux premiers domaines, l'autre volet consiste dans l'introduction de nouveaux accords, touchant aux seconds.

Ainsi, lorsque l'UE modifie ses règles touchant à ces secteurs, la Suisse doit les adapter dans un délai donné, sous peine de sanctions. En cas de différence d'interprétation, les parties tâchent de trouver une solution au sein d'un comité mixte. Si, après trois mois, le problème subsiste, elles peuvent demander de le



Négociations. Si toutes les grandes faïtières soutiennent les accords, la direction de l'Union suisse des arts et métiers subordonne son approbation à des garanties pour les PME et la démocratie directe.

résoudre au sein d'un tribunal arbitral paritaire. Si le différend soulève une question relative au droit de l'UE et «nécessaire pour permettre au tribunal [...] de trancher», la Cour de justice de l'UE rend une interprétation contrainante.

Quelles sont les critiques?

L'Union suisse des arts et métiers (Usam) évoque des coûts administratifs supplémentaires et une influence réduite des PME dans les processus

décisionnels. «Une éventuelle approbation est soumise à certaines conditions, notamment à des garanties en matière de participation démocratique ainsi qu'à des mesures visant à alléger la charge des PME», déclare le comité directeur de la faïtière. La Chambre des arts et métiers, son organe législatif, prendra position ce mercredi.

Pour sa part, le Centre patronal, qui a consulté ses membres, souligne que la reprise automatique du droit eu-

ropéen inquiète une «majorité de sondés», qui y voient des «menaces pour la démocratie helvétique et le droit de référendum notamment». Quant à l'Union patronale suisse (UPS), elle parle d'«incertitudes» liées à l'imprévisibilité des futures évolutions législatives européennes.

Quelle est la marge de manœuvre?

La Fédération des entreprises romandes (FER) suggère un «dialogue régulier entre auto-

rités et milieux économiques» pour anticiper les nouvelles règles et adapter les dispositifs d'accompagnement. Le Parlement pourrait prévoir d'autres garde-fous contre un excès de réglementations. Plusieurs idées ont été lancées en ce sens, indépendamment du dossier européen. Ainsi, le groupe de réflexion libéral Avenir Suisse propose l'instauration d'une semaine de session parlementaire annuelle de suppression des textes inutiles.

Keystone

2 | Licenciements plus difficiles

De quoi s'agit-il?

Patronat et syndicats ont négocié des mesures de protection des salaires des travailleurs détachés, dont 14 ont été retenues par le Conseil fédéral. La dernière, la seule à être combattue par les faïtières économiques, vise à mieux protéger les représentants du personnel contre le licenciement. Inspirée du droit européen, elle s'inscrit dans le renforcement des mesures dites «d'accompagnement» à la libre circulation des personnes. Il s'agit d'une demande des syndicats, qui ont exprimé leur soutien au paquet notamment à cette condition.

Quelles sont les critiques?

Le patronat rejette cette disposition, jugée étrangère à la logique helvétique et au paquet d'accords sur la table. Directeur romand de l'UPS, Marco Taddei a écrit mercredi dernier dans nos colonnes qu'une telle disposition ouvrirait «une boîte de Pandore» susceptible d'étendre la protection contre le licenciement au-delà des représentants élus. Economiesuisse partage cette inquiétude, estimant qu'il «faut préserver le caractère libéral du marché du travail».

Quelle est la marge de manœuvre?

Cette disposition pourrait être supprimée, d'autant qu'il s'agit d'une demande de la Suisse, comme toutes les mesures d'accompagnement. Or, vu que celles-ci sont censées renforcer l'acceptabilité politique de l'ensemble du projet, le Conseil fédéral ou le Parlement pourraient juger une telle suppression risquée. En revanche, ils pourraient allé-

La double majorité débattue

L'Usam est la seule faïtière à s'inviter dans le débat sur le mode de scrutin. Son comité directeur «recommande de soumettre les accords au référendum obligatoire, requérant aussi une majorité des cantons, afin que les règles institutionnelles et la restriction partielle de la souveraineté économique bénéficient d'un large soutien démocratique».

L'UDC est pour l'heure l'unique parti à défendre cette option. La gauche s'y oppose. Le 18 octobre, le PLR a également opté pour la majorité simple. Le Centre, quant à lui, devrait se prononcer la semaine prochaine.

Le Conseil fédéral s'est positionné pour la majorité simple, estimant que la Constitution ne demande pas de soumettre de tels traités à la majorité des cantons. Certains juristes ont un autre avis. Le Parlement tranchera.

Vendredi, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a annoncé que 15 des 26 cantons – dont tous les romands – se prononçaient pour la majorité simple. Le quorum de 18 cantons nécessaire à une prise de position officielle de la CdC n'a pas été atteint. **JFo**

D'importants dirigeants d'entreprises opposés aux accords

Deux mouvements économiques s'opposent au paquet Suisse-UE: Autonomiesuisse et Boussole Europe. Tous deux sont nés dans le sillage des négociations entre Berne et Bruxelles de 2010 à 2020 en vue d'un accord institutionnel, que le Conseil fédéral a dénoncé en mai 2021.

Fondé par des entrepreneurs comme Peter Spuhler (Stadler Rail) ou Walter Kielholz (ex-Swiss Re), Autonomiesuisse revendique plus de 900 membres issus de l'industrie et des PME. L'organisme défend une Suisse «ouverte et performante», mais indépendante de Bruxelles. Il diffuse analyses et campagnes contre la reprise automatique du droit européen.

Boussole Europe, quant à elle, est une démarche portée par de grandes fortunes, dont les trois fondateurs du géant financier zougais Partners Group, Urs Wietlisbach, Alfred Gantner et Mar-

cel Erni. L'initiative populaire lancée le 1^{er} octobre 2024 par cette association exige que les accords sur la table et tout traité similaire soient soumis à une double majorité peuple-cantons. Avec plus de 110.000 signatures valides réunies en moins d'un an, le mouvement s'est imposé comme nouvel acteur politique.

Libéral, mais souverainiste

L'argumentaire des deux organisations converge: le paquet Suisse-UE, un «accord-cadre 2.0» selon elles, risquerait d'affaiblir la démocratie directe et la compétitivité helvétique. Face aux grandes faïtières favorables au texte, qui se disent fortes de dizaines de milliers de membres, Partners Group et Autonomiesuisse incarnent la fronde d'une partie du patronat se disant libérale, mais souverainiste. **JFo**

mercredi 29 octobre 2025

ger cette règle en renonçant à l'obligation pour l'employeur de chercher à offrir un poste comparable à la personne qu'il compte licencier. La sanction en cas de licenciement abusif serait maintenue, mais le seuil maximal de dix mois de salaire à verser pourrait être revu à la baisse.

3 | Rôle des partenaires sociaux sur l'immigration

De quoi s'agit-il?

La clause de sauvegarde permet à la Suisse de prendre des mesures lorsque l'immigration en provenance de l'UE pose «des difficultés sérieuses d'ordre économique ou social» dans le pays. Ainsi, le Conseil fédéral est tenu d'examiner l'opportunité d'actionner cette clause si des indicateurs comme l'immigration nette ou le taux de chômage dépassent certains seuils.

«Il s'agira de consulter impérativement les partenaires sociaux non seulement nationaux mais aussi ceux représentant les cantons dans lesquels le recours à la main-d'œuvre étrangère, en particulier frontalière, est plus élevé que la moyenne.»

Fédération des entreprises romandes

Quelles sont les critiques?
Economiesuisse plaide pour une implication systématique des partenaires sociaux dans la prise de décision. «Il s'agira de consulter impérativement les partenaires sociaux non seulement nationaux mais aussi ceux représentant les cantons dans lesquels le recours à la main-d'œuvre étrangère, en particulier frontalière, est plus élevé que la moyenne», complète la FER.

Quelle est la marge de manœuvre?

Il est prévu que les partenaires sociaux soient consultés avant toute décision. Le Conseil fédéral pourrait formaliser la prise en compte des réalités locales en instituant un comité consultatif permanent réunissant Confédération, cantons et partenaires sociaux nationaux et cantonaux, chargé d'évaluer la situation migratoire.

4 | Pertinence des accords sur la santé et la sécurité alimentaire

De quoi s'agit-il?

Le premier accord a pour but d'établir une coopération sur

les questions de santé publique. Le second vise à renforcer la sécurité alimentaire en harmonisant les pratiques et en facilitant les échanges.

Quelles sont les critiques?

L'Usam estime que «les avantages et l'urgence» de ces textes «ne sont pas suffisamment démontrés». La faîtière des PME s'interroge sur la pertinence d'une harmonisation dans des domaines où la Suisse dispose déjà de standards élevés. Le risque, selon elle, serait d'importer des règles européennes peu adaptées à la réalité des PME helvétiques. La question de la souveraineté alimentaire et des coûts de conformité est également soulevée par le comité directeur.

Quelle est la marge de manœuvre?

Le Conseil fédéral pourrait procéder à une évaluation régulière afin de vérifier que ces accords apportent un réel gain d'efficacité. Le Parlement pourrait également veiller à maintenir sa souveraineté à l'égard de l'UE en matière de réglementation et de politique de santé publique (voir le point 1).

5 | Modalités de l'accord sur l'électricité

De quoi s'agit-il?

Troisième et dernier nouvel accord contenu dans le paquet Suisse-UE, celui sur l'électricité vise à intégrer la Suisse dans le marché intérieur européen de l'énergie, afin de garantir la sécurité d'approvisionnement et de favoriser les échanges. Il permettrait aux entreprises helvétiques de participer aux plateformes européennes et d'éviter les désavantages concurrentiels.

Quelles sont les critiques?

L'Association des entreprises électriques suisses (AES) soutient le principe de l'accord, mais exige une «révision fondamentale» de sa mise en œuvre. Comme elle l'écrit dans un communiqué, la faîtière demande des délais transitoires «clairs et réalistes» pour l'ouverture du marché. Elle rejette par ailleurs toute exigence nationale allant au-delà du droit européen, estimant qu'elle ferait augmenter inutilement les coûts. C'est le cas selon elle des parts obligatoires d'énergies renouvelables et de production propre élargie dans l'approvisionnement de base, inscrites dans la loi actuelle.

Quelle est la marge de manœuvre?

La Suisse pourrait négocier ces délais avec l'UE. Pour ce qui est des réglementations allant au-delà des normes européennes, il revient au Parlement d'éviter de pratiquer ce «Swiss finish».■